



Rennes, le 7 mars 2013

Monsieur Jean-Louis TOURENNE  
Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Président,

C'est avec satisfaction que nos organisations syndicales ont reçu la décision du gouvernement d'abroger le dispositif d'application de la journée de carence mis en place dans la Fonction publique par le gouvernement de Nicolas Sarkozy dans le cadre de la loi de finances pour 2012.

Cette mesure injuste et inefficace avait fait l'objet d'un rejet unanime des organisations syndicales. Au niveau local, nous vous avons d'ailleurs demandé de ne pas l'appliquer aux agents du Conseil général d'Ille et Vilaine, comme l'ont fait un certain nombre de collectivités, ce que vous aviez refusé.

Aujourd'hui avec cette nouvelle perspective et sans attendre, nous vous demandons avec insistance dans le cadre d'un geste fort de votre part envers les agents, l'arrêt immédiat de l'application de la journée de carence amputant une journée de salaire en cas d'arrêt maladie.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT,

Olivier Hue

Pour la CFDT,

Olivier Frézel

Pour FO,  
P.O le secrétaire adj.

Philippe Bastard

Pour SUD,

Sandrine Desbordes

---

**Section CFDT des Départementaux 35**

Conseil Général 1, avenue de la Préfecture 35042 RENNES Cedex

Tel : 02 99 02 21 96 ou 86 Fax : 02 99 02 21 90 e-mail : [cfdt-departementaux35@cg35.fr](mailto:cfdt-departementaux35@cg35.fr)

**Section CGT des Départementaux 35**

Conseil Général 1, avenue de la Préfecture 35042 RENNES Cedex

Tel : 02 99 02 39 92 ou 75 Fax : 02 99 02 34 14 e-mail : [cgt@cg35.fr](mailto:cgt@cg35.fr)

**Syndicat FO des personnels du Conseil général**

Conseil Général 1, avenue de la Préfecture 35042 RENNES Cedex

Tel : 02 99 02 20 80 Fax : 02 99 02 39 74 e-mail : [fo@cg35.fr](mailto:fo@cg35.fr)

**Syndicat SUD Départementaux 35**

Conseil Général 1, avenue de la Préfecture 35042 RENNES Cedex

Tel : 02 99 02 39 81 ou 82 Fax : 02 99 02 39 91 e-mail : [sud-departementaux@cg35.fr](mailto:sud-departementaux@cg35.fr)